



PREFET DE L'AUBE

**Direction Départementale
des Territoires**

Arrêté n° DDT-SRRC-S-2016344-001

approuvant la stratégie locale de gestion des risques d'inondation
pour le territoire à risque important d'inondation de TROYES

La Préfète de l'Aube,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8, R.566-14 à R.566-16 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2011 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2012 du préfet coordonnateur de bassin fixant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, modifié par l'arrêté du 30 janvier 2013 ;

Vu les arrêtés du 20 décembre 2013 et du 12 décembre 2014 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, leurs périmètres, leurs délais de réalisation et leurs objectifs, modifié par l'arrêté du 30 mars 2015 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant le plan de gestion des risques d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;

Vu l'arrêté 2014107-0011 du 17 avril 2014 du préfet de l'Aube arrêtant les parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Troyes ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie locale ;

Vu la consultation des parties prenantes qui a eu lieu du 8 septembre au 28 octobre 2016 ;

Vu l'avis du préfet coordonnateur du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;

Vu le projet de stratégie locale présenté et validé en comité de pilotage du 8 novembre 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

ARRETE

Article 1 : la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de TROYES est approuvée.

Article 2 : la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de Troyes est consultable à la Direction départementale des territoires de l'Aube, 1 bd Jules Guesde à Troyes ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aube : www.aube.gouv.fr

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 : le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Troyes, le - 9 DEC. 2016

La Préfète,

A blue ink signature of Isabelle DILHAC, consisting of a stylized, flowing line that loops back to the left and ends with a small flourish.

Isabelle DILHAC